

RAPPORT DU COMITÉ

Le MERCREDI 26 février 1969

Le Comité permanent (Sénat) de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-152, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants» a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 6 février 1969, étudié ledit bill et il en fait maintenant rapport sans amendement.

Le président,

MAURICE LAMONTAGNE.